Honoraires Agence

Tarifs maximum applicables à compter du 01/08/2026.

Transactions - Vente : TVA 20 % - Honoraires charge acquéreur-

VILLA/APPARTEMENT/LOCAL COMMERCIAL	- jusqu'à 101 000 € *	5 000 € TTC
	-à partir de 101 001 € *	5 % TTC
TERRAIN	La parcelle	5 000 € TTC
VEFA : appartement ou villa (vente en l'état futur d'achèvement)		Prix fixés par les promoteurs

*: les tranches ne se cumulent pas

PRESTATION UNIQUE: (avis de valeur) Estimation d'un bien : 100 € TTC (sans prise de mandat)
Estimation d'un bien : offert (avec prise de mandat)

Locations : TVA 20 % - Honoraires à charge par le locataire et le bailleur :

VILLA / APPARTEMENT / LOCAL COMMERCIAL :

PRESTATIONS	LOCATAIRE/ BAILLEUR
A :Visite, Constitution du dossier, rédaction du bail (1)	-Zone tendue : 10.09 €/ m² -Autre zone : 8.07 €/ m²
B :Etablissement état des lieux (1)	3.03 € / m²
Frais d'entremise et de négociation	10 € TTC (uniquement à la charge du bailleur)

(1) -Si le montant des honoraires des lignes "A" et "B" à charge du locataire et du bailleur pour ces prestations, calculé selon les plafonds au mètre carré de surface habitable ci-dessus, dépasse pour chacun 1 mois de loyer hors charges, le locataire et le bailleur seront facturés chacun, dans la limite de cette assiette pour lesdites prestations, soit :

- **1 mois de loyer hors charges TTC (état des lieux compris)**

PRESTATION UNIQUE : - Rédaction du bail/ renouvellement du bail : 100 € TTC (locataire et bailleur)

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE
www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr
2 impasse Beauregard 54 000 NANCY
mediation@vivons-mieux-ensemble.fr